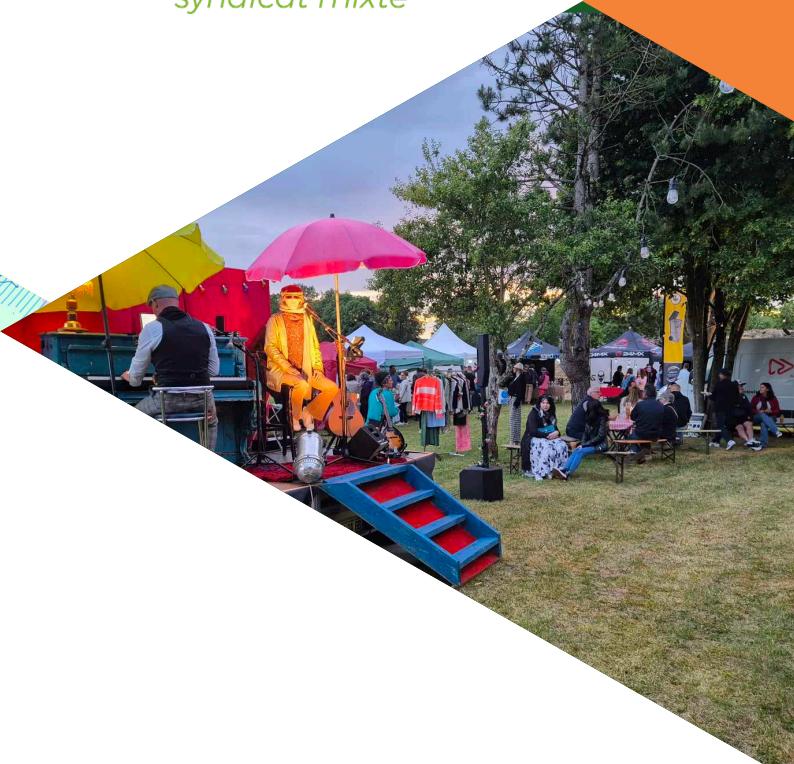
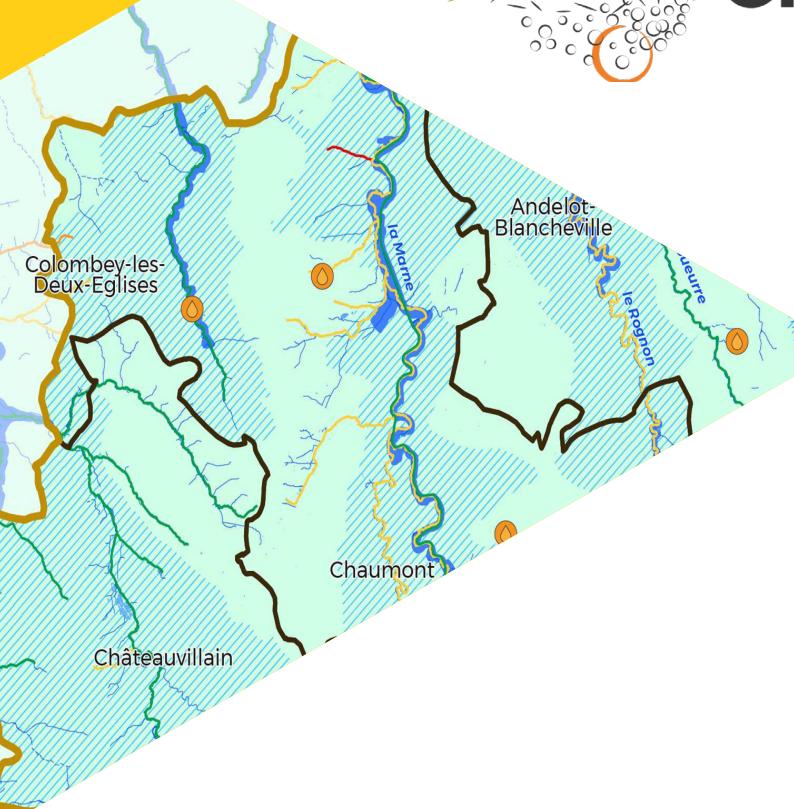




PAYS DE
CHAUMONT
syndicat mixte



Rapport d'activités

Syndicat Mixte du Pays de Chaumont

2024





PATRICE CLOSS
1953 - 2024

Maire d'Autreville-sur-la-Renne
Membre du Bureau du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont depuis 2017

Le mot du Président

2024 aura été riche pour le syndicat mixte du Pays de Chaumont qui a eu à cœur de poursuivre et amplifier les missions qui lui sont confiées par ses trois adhérents, la Communauté de communes des Trois Forêts, l'Agglomération de Chaumont et la Communauté des communes Meuse-Rognon, représentant 151 communes du centre Haute-Marne.

Cette année a été marquée par le renouvellement du Contrat Local de Santé. Inspiré par la 1ère génération, l'intense travail effectué en 2024 aboutira dans les prochaines semaines à la signature du Contrat Local de Santé 2ème génération (2025-2029), ce dont nous pouvons nous en réjouir.

C'est également le cas du dispositif européen LEADER, qui est entré dans une nouvelle programmation (2023-2027) nous permettant ainsi de continuer à accompagner des projets innovants d'associations, d'entreprises et de collectivités de notre territoire.

Au-delà des renouvellements et reconductions, 2024 fut aussi consacrée à l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial, au travers d'une large concertation avec les acteurs du territoire, débouchant sur une stratégie partagée qu'il nous faut maintenant mettre en œuvre.

Le réseau de Bistrot de Pays® s'est agrandi avec la labellisation de l'établissement « Les Inattendues » à Vouécourt. Nous continuons l'extension du réseau, tout en veillant à mettre à l'honneur nos bistrots déjà labellisés à travers nos animations : « Bistrots en Fête » en 2024, et le Festival « Au Bonheur des bistrots » cet été, pour le plus grand plaisir des grands et des petits.

Enfin, s'agissant du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), et en dépit de la forte instabilité des textes au niveau national, le dialogue serein et constructif avec la région Grand Est dans le cadre de l'évolution du Schéma Régional d'Aménagement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) a perduré.

C'est dans ce même esprit que nous avons accompagné nos Petites Cités de Caractère®, Bourmont entre Meuse et Mouzon, Chateauvillain et Vignory au travers d'ateliers « Révélations » avec leurs habitants. Elles sont aujourd'hui un exemple de bonnes pratiques urbanistiques et architecturales pour nos communes.

A l'aune de ces différentes actions, je tiens à remercier mes Vice-Présidents, les élus et les personnels du Comité Syndical pour leur implication dans ces réussites et avancées.

Je ne pourrais conclure cet édito dédié à l'activité de l'année passée sans évoquer notre ami Patrice Closs, Maire d'Autreville sur la Renne et membre actif de notre syndicat qui nous a quittés en 2024. Il fut et restera pour chacun d'entre nous, un exemple de l'engagement dans la vie publique locale, ne comptant ni son temps, ni son énergie.



Le Président
Stéphane MARTINELLI



Sommaire

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont

- Le territoire du Pays de Chaumont 5
- Présentation de la structure 6
- Les instances syndicales 7
- L'équipe technique du syndicat 9

Les activités du Syndicat Mixte

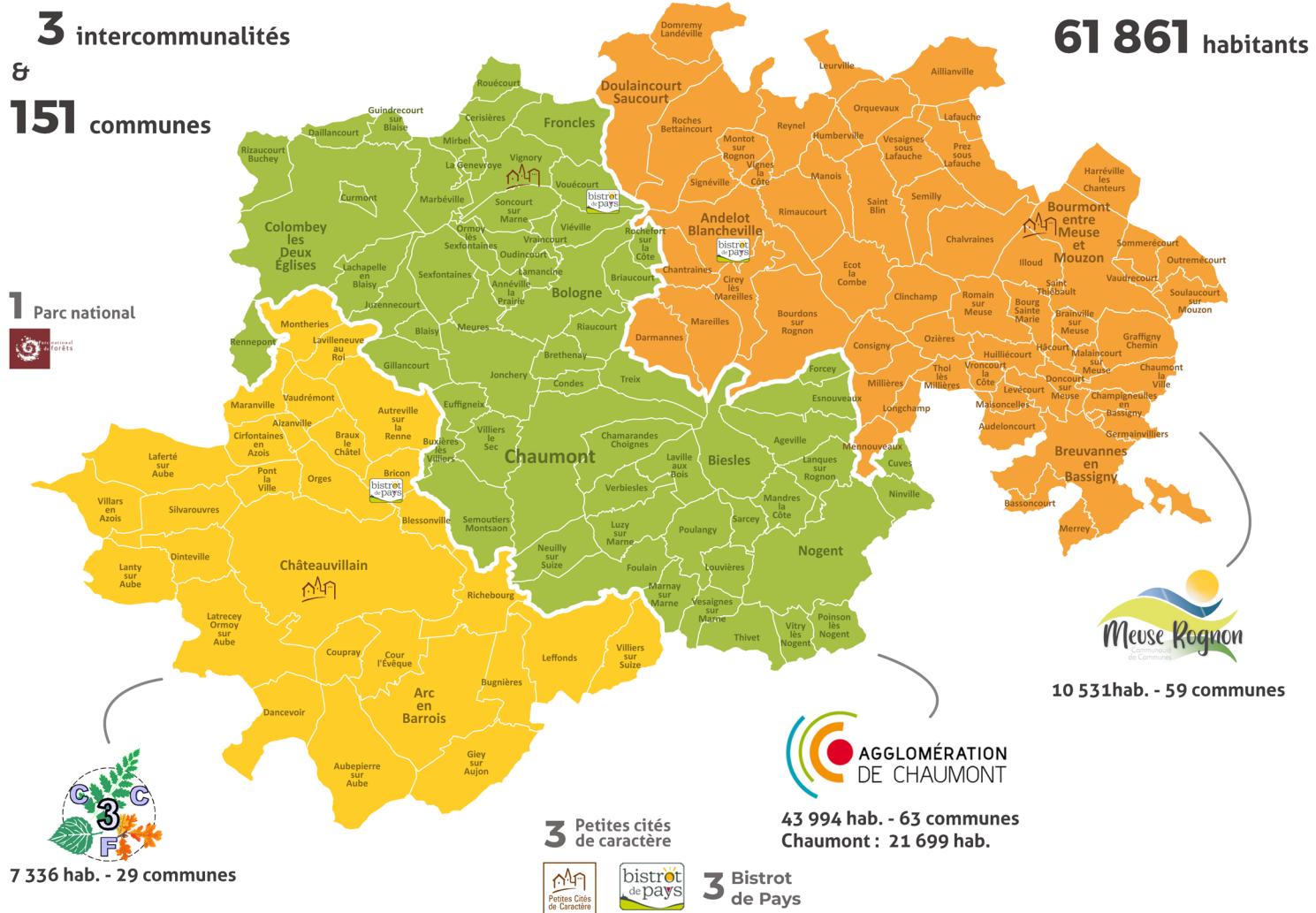
- 2024 en bref 10
- Le Schéma de Cohérence Territoriale 11
- Le Projet Alimentaire Territorial 12
- Le Contrat Local de Santé 15
- Le fonds européen LEADER 18
- La marque Petite Cité de Caractère® 20
- Le label Bistrot de Pays® 22
- La communication du Syndicat 24

Le bilan financier 2024

- Présentation du budget général 2024 26

Le territoire du Pays de Chaumont

Le Pays de Chaumont se situe au centre du département de la Haute-Marne (52), à l'Ouest de la région Grand Est. Il s'intègre au sein d'un espace rural de grande envergure, entre le Sillon Lorrain à l'Est et le bassin parisien à l'Ouest.



C'est une **structure de travail en commun** pour ses **3 adhérents** :

- La Communauté de communes des Trois Forêts
- La Communauté d'Agglomération de Chaumont
- Et la Communauté de communes Meuse-Rognon

Présentation de la structure



PAYS DE CHAUMONT

syndicat mixte

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont a été créé le 1er janvier 2016 par arrêté préfectoral du 21 décembre 2015. Il succède à l'association du Pays de Chaumont et est présidé par Stéphane MARTINELLI.

Il s'agit d'un établissement public de type **syndicat mixte fermé*** et une ingénierie dédiée à l'aménagement et au développement d'un vaste territoire : le **Pays de Chaumont**.

Il est un « **Territoire de projets** », pensé comme un programme d'actions locales répondant au mieux aux attentes et aux besoins de la population de son territoire. Il **mutualise les moyens** et met en œuvre **des projets pour les trois collectivités** qu'il regroupe. Chacune d'elle est représentée par des élus membres, réunis en commissions et en comité syndical.

Actuellement, le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont porte **7 missions** :

- Le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**,
- Le fonds européen **LEADER**,
- Le **Contrat Local de Santé (CLS)**,
- Le **Projet Alimentaire Territorial (PAT)**,
- L'animation du réseau **Bistrot de Pays®**,
- La valorisation du patrimoine des **Petites Cités de Caractère®** du territoire (Bourmont, Châteauvillain, Vignory).
- Et la gestion du programme **FISAC** (clôturée en 2023).

* Un syndicat mixte fermé est composé exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) – intercommunalités ou syndicats – ou uniquement d'EPCI.

Les instances syndicales

LE COMITE syndical

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont est administré par un **Comité Syndical**, composé de **34 délégués** issus des 3 collectivités du Pays de Chaumont, dont le nombre est déterminé par leur population : **18 délégués** pour la Communauté d'Agglomération de Chaumont, **9 délégués** pour la Communauté de communes Meuse-Rognon et **7 délégués** pour la Communauté de communes Trois Forêts.

En 2024, de nouveaux membres ont été nommés en remplacement de membres sortants :

- Thierry PONCE, en remplacement de Anne-Marie NEDELEC, Agglomération de Chaumont
- Jean-Claude BRAYER, en remplacement de Nicolas LACROIX, Communauté de communes Meuse-Rognon,
- Sébastien GUILLERMO, en remplacement de Jonathan HASELVANDER, Communauté de communes Meuse-Rognon,
- Christelle GAUVAIN, en remplacement de Françoise MONGIN, Communauté de communes Meuse-Rognon,
- Françoise GUILLAUMOT, en remplacement de Patrice CLOSS, Communauté de Communes des Trois Forêts.

LE BUREAU Syndical

Le Comité Syndical élit en son sein un **Bureau**, qui prépare les décisions du Comité.



Stéphane MARTINELLI,
Communauté d'Agglomération de
Chaumont, maire de Rennepon
Président



Franck DUHOUX,
Communauté de communes des
Trois Forêts, maire de Bricon
Vice-président



Christophe LIMAUX,
Communauté de communes
Meuse-Rognon, maire de
Sommerécourt
Vice-président



Olivier BILLIARD
Communauté d'agglomération
de Chaumont, maire de Poulangy
Vice-président

Les autres membres du Bureau

Sébastien GUILLERMO, Communauté de Communes Meuse-Rognon

Bernard GUY, Communauté de Communes Meuse-Rognon

Roland THERY, Communauté de Communes des Trois Forêts

Françoise GUILLAUMOT, Communauté de Communes des Trois Forêts

Patrice VOIRIN, Agglomération de Chaumont

Stephan EMERAUX, Agglomération de Chaumont

Les instances syndicales



En 2024, 4 Comités ont été organisés :
le 8 février 2024, le 18 mars 2024, le 6 juin 2024 et le 12 décembre 2024.

LES COMMISSIONS thématiques

3 commissions thématiques étaient mises en place en 2024 pour suivre les actions portées par le Syndicat et de proposer des orientations en amont des Comités Syndicaux.

Commission SCoT

Vice-Président - Christophe LIMAUX

Composition : Stéphane MARTINELLI - Didier COGNON -
Bernard GUY - Michel MENET - Frédéric ROUSSEL - Thierry
PONCE - Jean-Claude BRAYER

Commission LEADER et coopération territoriale

Vice-Président - Franck DUHOUX

Composition : Stéphane MARTINELLI - Martine HENRISSAT
Marie-Claude LAVOCAT - Etienne MARASI - Véronique
NICKELS - Sébastien GUILLERMO - Thierry PONCE

Commission PAT

Vice-Président - Olivier BILLIARD

(créé en fin d'année 2023)

Composition : Stéphane MARTINELLI - Audrey DUHOUX -
Véronique NICKELS - Lise COURTOIS - Martine HENRISSAT
- Patrick VIARD - Christine GUILLEMY - Didier COGNON -
Jean-Guillaume DECORSE - Gilles DESNOUVEAUX

LA CONFERENCE des Maires

En application de l'*article L. 5741-1 III du CGCT*, la Conférence des Maires réunit l'ensemble des maires des 151 communes du territoire du Pays de Chaumont.

Celle-ci a pour missions de :

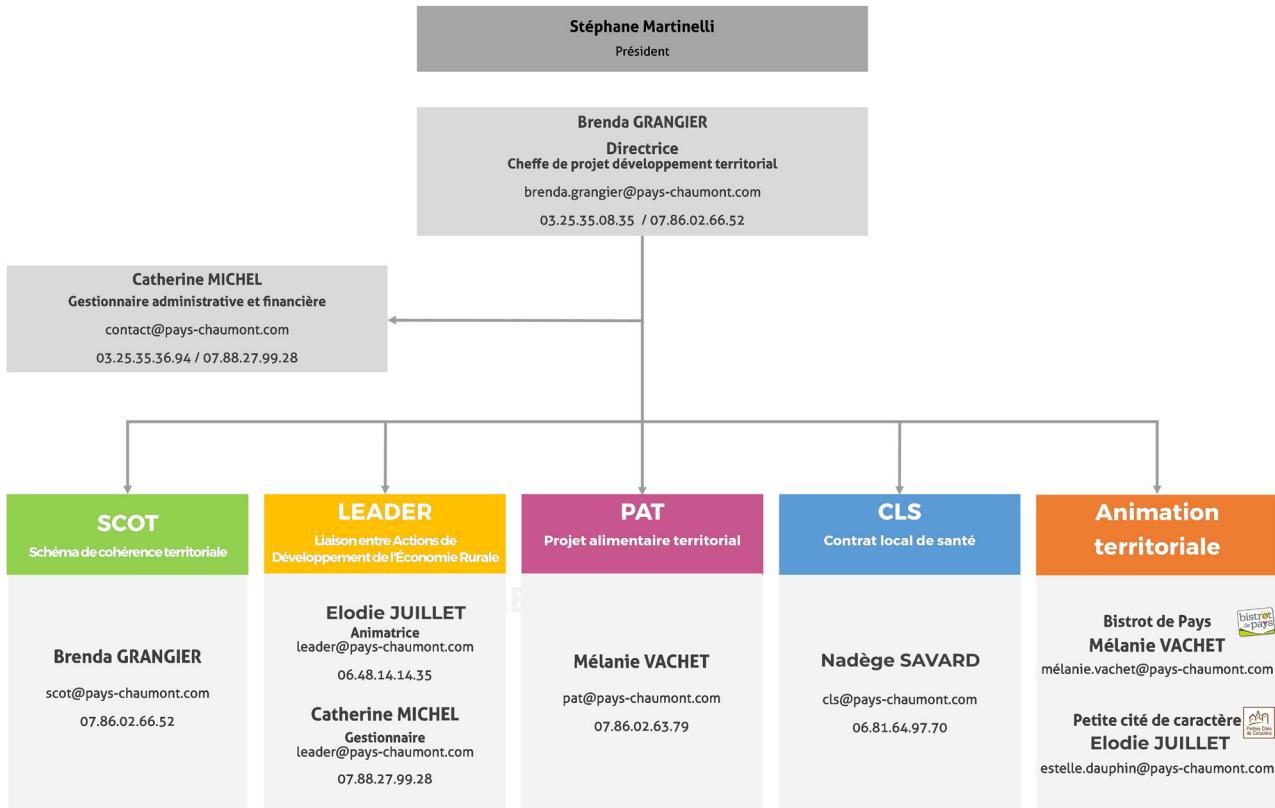
- Donner son avis ou être consultée sur toute question d'intérêt territorial,
- Élaborer un rapport annuel d'activités,
- Et être associée aux travaux du Bureau et/ou des commissions, pour avis.

Sa dernière édition a eu lieu le **12 décembre 2024**, au sein des locaux du SDED52 à Chaumont.



L'équipe technique

ORGANIGRAMME 2024



Brenda GRANGIER



Catherine MICHEL



Nadège SAVARD



Mélanie VACHET



Elodie JUILLET



Chloé DUTERTRE

Mouvements de personnel en 2024

Elodie Juillet a quitté son poste en 2024 et un recrutement a pu avoir lieu en toute fin d'année pour une prise de poste en 2025 (Estelle Dauphin est arrivée au 1er janvier 2025).

Vacataires employés en 2024

En soutien pour l'administration générale, le Syndicat a fait appel à Doris SALAÜN, Responsable Ressources Humaines du SDED 52.

2024 en bref

2024 a été marquée par d'importantes avancées et échéances dans les missions du Syndicat :

- La poursuite du **suivi des documents d'urbanisme** du territoire du Pays de Chaumont et ceux limitrophes dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale ; avec de **nouveaux avis rendus**, **une veille sur la Zéro Artificialisation Nette** ou encore la préparation de la future évaluation et révision du SCOT ;
- Le lancement de la nouvelle programmation **LEADER 2023-2027**, avec la constitution du Comité de programmation, les premiers outils et formations dédiées et les rencontres des premiers porteurs de projets. Ainsi que la clôture de la précédente programmation, 2014-2022 ;
- Le suivi des dernières actions du **Contrat Local de Santé 1ère génération**, avec la réalisation du bilan de l'année 2024 et l'évaluation globale de celui-ci ; et le lancement des travaux de construction de la **prochaine programmation du Contrat Local de Santé 2ème génération** ;
- La **mise en action du Projet Alimentaire Territorial**, avec la réalisation du diagnostic local alimentaire et la mise en œuvre de nombreux temps d'échanges et de travail avec les habitants, partenaires et acteurs du territoire ;
- L'**organisation des ateliers « Révélations » dans le cadre de l'animation du réseau des Petites Cités de Caractère®**, menés par l'architecte Franck Buffeteau, invitant les habitants à créer le récit de leur cité ;
- La poursuite du travail mené pour l'**extension du réseau Bistrot de Pays®** en Pays de Chaumont, qui a porté ses fruits avec **un nouveau Bistrot labellisé** ; et l'**organisation d'une nouvelle animation, « Bistrots en fête »**, un temps festif pour les bistrotiers, leurs habitués et les habitants ;
- Et, enfin, le **lancement de la mission Communication** en début d'année, avec pour objectif de mettre en place une stratégie de communication et les outils les plus adaptés pour faire connaître le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont, son rôle et ses missions.

Retrouvez dans les pages suivantes le détail de chacune de ces missions pour l'année 2024.



Schéma de Cohérence Territoriale

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont a engagé en 2017 l'**élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**, approuvé par délibération le 13 février 2020.

Construit par les élus du territoire, le SCoT est un **document de planification qui définit, à l'échelle du territoire du Pays de Chaumont, les principes d'aménagement et les grandes orientations de développement durable** pour les vingt prochaines années. L'objectif est d'encadrer, autour d'un projet partagé par les trois collectivités qui composent le Pays de Chaumont, les modalités de développement du territoire.

Aujourd'hui, le Syndicat assure la **mise en œuvre et le suivi du SCoT**, ainsi que la **mise en conformité de tous les documents d'urbanisme du territoire** avec celui-ci dont les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI). Il assure également **une veille en matière d'évolution des règlementations et des documents stratégiques** tel que le SRADDET de la région Grand Est.

LES ACTIONS réalisées en 2024

Avis émis :

- Avis sur l'avant-projet de Charte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient
- Avis suite à une demande de permis d'aménager relative à un projet de création d'un lotissement d'habitations à Biesles
- Projet HORSH – PLU Châteauvillain – projet important mise en compatibilité du PLU de la commune de Châteauvillain - avis
- Avis sur le projet de modification simplifiée n°3 du PLUI CCMR

Suivis :

- Elaboration du PLUI CC3F
- Elaboration du PLUI de la Communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne
- Elaboration du SCOT Nord Haute-Marne – Projet d'Aménagement Stratégique (mars 2024)
- Rapport de suivi de l'artificialisation des sols par les communes (ex : Orges - Euffigneix)

Autres actions :

- Mise à jour des indicateurs de suivi du SCoT,
- Veille sur la législation sur la Zéro Artificialisation Nette et de sa territorialisation en Grand Est
- Suivi des Zones d'accélération des énergies renouvelables auprès des communes du territoire
- Suivi des évolutions réglementaires relatives à la loi Climat et résilience et les modifications du SRADDET de la Région Grand Est, avec notamment la participation à une rencontre territoriale permettant le calcul des objectifs de consommations d'espaces actualisés.
- Préparation des premiers éléments en prévision de l'évaluation et de la révision du SCOT en 2026

Projet Alimentaire Territorial

En décembre 2022, le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont a consulté ses élus sur l'opportunité de répondre à l'appel à projet 2022-2023 du Programme National pour l'Alimentation pour **la réalisation d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour le territoire du Pays de Chaumont**.

L'objectif est d'initier un changement de système alimentaire sur le territoire et de replacer la collectivité au centre d'une stratégie territoriale innovante et intégrée.

Après plusieurs mois d'élaboration et une candidature finalisée, le projet du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont, « **Réconcilier les mangeurs avec leur assiette** », a été retenu comme lauréat le 15 février 2023. Le Syndicat s'est rendu en mars 2023 au Salon International de l'Agriculture pour la remise des prix aux 35 lauréats, choisis parmi les 140 candidatures. C'est le début de la nouvelle mission du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont : **le Projet Alimentaire Territorial**.



UNE GOUVERNANCE dédiée

Pour permettre la réussite de cette mission, le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont s'est doté à l'été 2023 d'une **commission dédiée**, présidée par l'élu référent PAT, le vice-président Olivier BILLIARD, dont la première réunion s'est tenue en octobre de la même année.

Un Comité de pilotage (COPIL) a également été installé, regroupant des élus du Syndicat et des représentants de la DRAAF, de la Chambre de Commerce et d'Industrie Meuse Haute-Marne, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Grand Est, de la Chambre d'Agriculture de l'Aube et de la Haute-Marne, de la Direction Départementale des Territoires de Haute-Marne et de l'ADEME.

Aussi, le **cabinet d'études Auxilia** a été mandaté en 2023 pour accompagner le Syndicat dans l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial et sa mise en action, en soutien à la chargée de mission.



Enfin, l'année 2023 s'est conclue avec la signature de la convention financière mise en place avec l'ADEME, dernière étape nécessaire pour lancer la mise en œuvre concrète du Projet Alimentaire Territorial du Pays de Chaumont.

LES ACTIONS réalisées en 2024

Grâce à la mise en place de sa gouvernance et de sa méthodologie en 2023, le Projet Alimentaire Territorial du Pays de Chaumont a pu rentrer en action dès l'année suivante, notamment avec le lancement du travail sur ses grands axes et son plan d'actions.

Des temps d'échanges entre acteurs

- en janvier 2024 : Comité de pilotage du PAT focalisé sur une présentation du projet, sa méthodologie, un premier état des lieux du territoire et des réflexions collectives sur la vision du territoire et les acteurs à mobiliser ; puis un second en octobre ;
- en février **avec les élus et agents** de la Communauté de communes des Trois Forêts, de l'Agglomération de Chaumont et de la Communauté de communes Meuse-Rognon, qui ont travaillé sur les objectifs du PAT et le rôle des collectivités ;
- en avril **avec les habitants** lors des « **Focus Group** » (groupes de paroles), pour connaître au mieux leurs habitudes alimentaires et recueillir leurs retours d'expériences ;
- en novembre **avec les acteurs économiques, associatifs et institutionnels** du territoire dans le cadre d'ateliers thématiques sur l'accessibilité alimentaire et les filières agricoles et agroalimentaires, en réfléchissant à de premières actions concrètes.

En juin, une première étape de bilan a eu lieu lors du **Forum du PAT au lycée agricole Edgard Pisani à Chamarandes-Choignes : Construire la stratégie agricole et alimentaire du territoire.**

Élus et acteurs de l'alimentation étaient invités pour prendre connaissance des premières étapes d'avancées (collectivités, agriculteurs, entreprises, institutions, associations...) mais aussi pour découvrir une première restitution du diagnostic du système alimentaire local. Ils ont par la suite travaillé par groupes sur le futur plan d'actions du PAT, en dégageant des thématiques majeures qui seront déclinées par la suite.

Tous ces temps d'échanges et travaux collectifs ont permis de dessiner peu à peu les grands axes de travail du Projet Alimentaire Territorial, en enrichissant le diagnostic du territoire et en soulignant de potentielles actions à mettre en place dans le cadre du PAT.

En 2025, le Projet Alimentation Territorial entrera dans sa phase de mise en œuvre, notamment avec la formalisation de son plan d'actions.



Forum - Juin 2024



Ateliers - Novembre 2024

Projet Alimentaire Territorial

COMMUNIQUER sur la démarche : avec le Mag du PAT...

Afin de faire connaître le Projet Alimentaire Territorial au plus grand nombre, le Pays de Chaumont a créé une revue d'informations à destination du grand public : le magazine du Projet Alimentaire Territorial, le MAG du PAT, « le mag qui envoie du PATé » !

Son premier numéro est sorti le 27 juin 2024 lors du Forum du PAT, en version papier et numérique, et distribué par la suite dans de nombreux points en libre-service sur le territoire. Ce magazine est gratuit, à destination de tous, et a pour vocation de faire découvrir le PAT sous toutes ses formes, le territoire et son terroir.

Un deuxième numéro est prévu en 2025, qui comportera plusieurs interviews d'acteurs locaux pour mettre en avant leurs métiers.

Ce projet a été cofinancé par l'Union Européenne avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).



... les réseaux sociaux !

Le PAT a aussi été au centre de la communication du Syndicat et acteur de plusieurs évènements du territoire du Pays de Chaumont : **47 posts** lui ont été dédiés sur les réseaux sociaux du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont et une page lui est consacrée sur son site internet.

... au cours d'évènements!



À Po'pote en Fête, le 28 septembre 2024 à Chaumont, organisé par l'association Chaumont en Fête et soutenu par le Syndicat



- Au **Grand Repas** le 3 octobre 2024, une animation culinaire nationale avec un menu 100% haut-marnais

- Lors des **Semaines de Développement Durable** organisées par la ville de Chaumont, du 18 septembre au 9 octobre 2024, avec l'organisation, en lien avec la coordinatrice du Contrat Local de Santé, d'une pièce de théâtre sur les troubles alimentaires au lycée agricole Edgard Pisani à Chamarandes-Choignes.



Relai de la PLATEFORME "MA CANTINE"

Le Syndicat a relayé les campagnes de communication de la plateforme « Ma Cantine », dont la chargée de mission PAT est l'ambassadrice pour le Pays de Chaumont. Cette plateforme accompagne les acteurs de la restauration collective dans la proposition d'une alimentaire de qualité, saine et durable. Chaque année, une campagne nationale obligatoire de remontée des données est organisée durant le premier trimestre, données visibles sur la plateforme.

Contrat Local de Santé



Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est sont engagés depuis 2017 dans une démarche de co-pilotage et d'animation d'un Contrat Local de Santé (CLS) pour le territoire du Pays de Chaumont.

Le CLS est un outil de contractualisation entre acteurs institutionnels (collectivités, Département, Région, Préfecture, Éducation nationale,...), du sanitaire (médicaux, hospitaliers, médico-sociaux, sociaux) et associatifs. Il est l'application des grandes orientations du plan national de santé et du plan régional de santé 2018-2028 de l'ARS Grand Est à l'échelle locale.

Objectif : améliorer la santé de la population par des actions spécifiques répondant à des besoins exprimés dans un diagnostic local de santé. Il conforte une démarche locale de santé, coordonnée et partagée, au service d'une réponse plus adaptée aux besoins de santé de la population.

Le Contrat Local de Santé du Pays de Chaumont a été signé le **14 février 2020**, pour une durée de **5 ans**. Son plan d'actions s'articulait autour de **5 axes stratégiques** :

-  **Axe 1 : Améliorer le parcours de santé**
(avec 3 sous-axes : Santé-Environnement, Prévention et promotion de la santé, Accès aux soins)
-  **Axe 2 : Améliorer la prise en charge des conduites addictives**
-  **Axe 3 : Améliorer l'accompagnement des personnes âgées**
-  **Axe 4 : Améliorer la prise en charge des personnes en matière de santé mentale**
-  **Axe 5 (transversal) : Coordonner le CLS**

LES ACTIONS de l'année 2024

Le premier Contrat Local de Santé du Pays de Chaumont s'est conclu en 2024, une dernière année consacrée à l'animation finale du dispositif, la gestion des derniers projets avec les porteurs de projets, au bilan de l'année 2024 ainsi qu'à l'évaluation globale du contrat.

Cette dernière année du CLS a aussi été consacrée à :

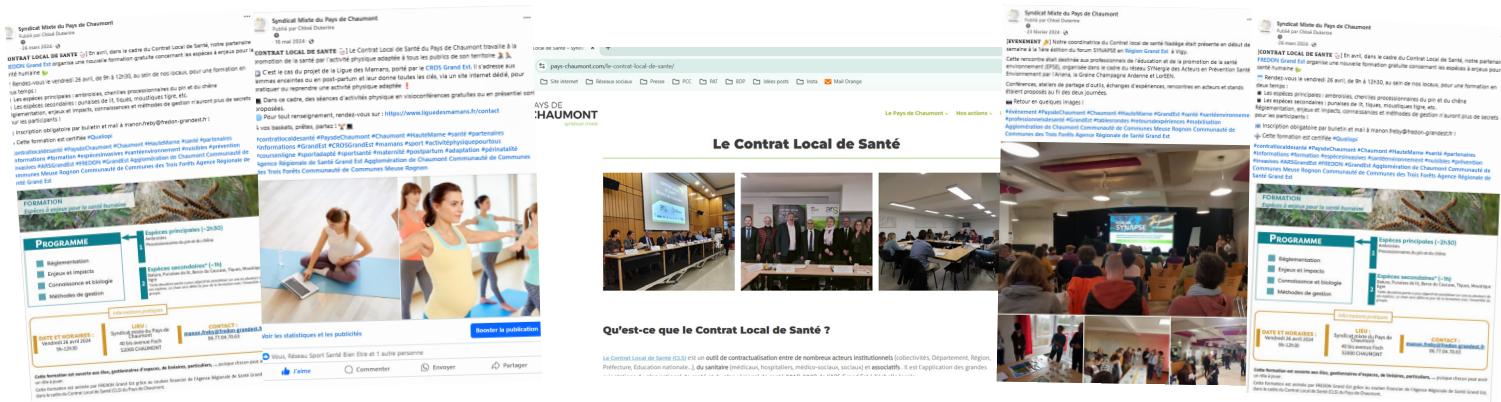
- des **actions de relais de communication** (comme la campagne d'information sur les dangers du Monoxyde de carbone),
- des **participations de l'animatrice** au Comité départemental sur l'Ambroisie Grand Est, aux journées de rencontres entre professionnels en Santé-Environnement du Grand Est,
- des **participations à des instances d'associations partenaires** : CPTS Centre Haute-Marne, assises des CPTS de Haute-Marne, avec une présentation du CLS, CMES et présentation de la ligue des mamans, l'UDAF, la PAGE ...,
- la **participation à des webinaires** : « Comment réduire les inégalités de santé », « l'obésité », ensemble de webinaires, « Alimentation durable et santé » de l'ADEME,...
- la **participation à la Journée des coordonnateurs CLS du Grand Est**, sur la santé-précarité.

Le Contrat Local de Santé

LES AUTRES PARTENARIATS en 2024

- **IFAS : Information sur la notion de santé environnement et présentation du CLS et des actions en santé-environnement auprès de deux promotions d'aides-soignants,**
- **Campus connecté de l'Agglomération de Chaumont : échanges et présentation du CLS,**
- **MSA services : échanges dans le cadre de l'étude pour la mise en place de la **charte territoriale familles sur la CCMR**,**
- **Lycée Bouchardon de Chaumont : contact avec la responsable du bureau des entreprises et des formations en santé (Baccalauréat professionnel « accompagnement soins et services à la personne » et CAP « agent accompagnement grand âge ») afin de présenter le CLS et comprendre les difficultés rencontrées par les élèves liées aux lieux de stages et à la mobilité,**
- **La Conciergerie de l'agence d'attractivité : organisation d'un weekend découverte du territoire à destination des professionnels de santé,**
- **One Health porté par la ville de Chaumont : intégration au projet et proposition d'ateliers lors des Semaines du Développement Durable avec la Ville de Chaumont.**

Le CLS est aussi un important relais de communication via nos réseaux sociaux et site internet notamment.

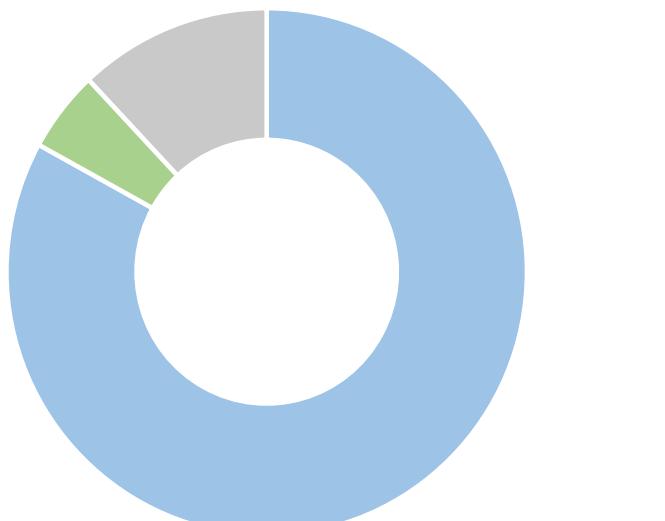


BILAN DU PREMIER CLS

19 acteurs - 34 fiches actions pour ce premier CLS

Dans le cadre de ce premier Contrat local de santé, 34 fiches actions ont été créées et déployées à différentes échelles et temporalités, par 19 acteurs (associations régionales ou locales et institutions).

83% des actions ont été mises en place sur la période, certaines ont été reportées ou modifiées pour s'adapter aux évolutions des besoins.



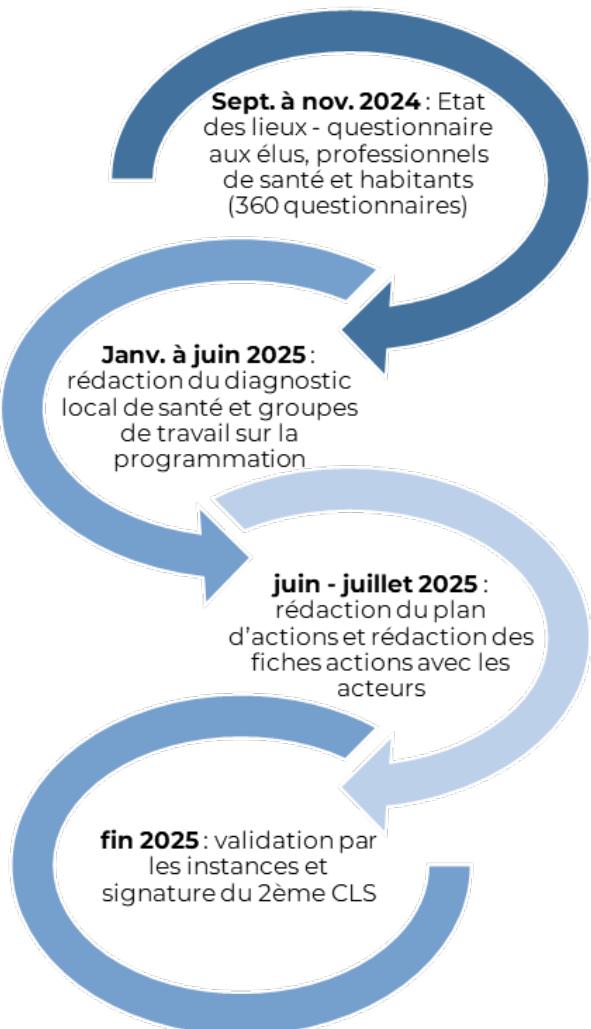
■ Terminée ■ Non finalisée ■ Non mise en œuvre

LA PREPARATION du prochain CLS

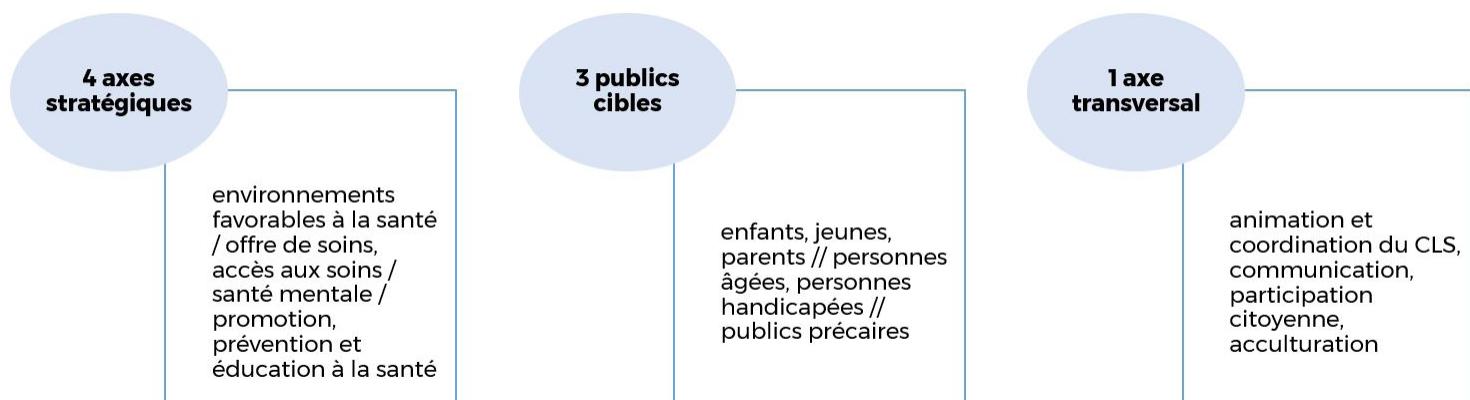
2ème génération (2025-2029)

En 2024, les premiers travaux de construction d'une prochaine programmation ont été engagés avec l'ARS : **mise à jour du diagnostic local de santé en interne** et avec l'appui de MSA services, avec l'organisation de premiers ateliers de travail, mais aussi la **diffusion d'une enquête par questionnaire à destination des élus, professionnels de santé et du médico-social, et habitants.**

L'année 2025 sera particulièrement chargée afin de finaliser l'évaluation globale du Contrat Local de Santé, et l'actualisation du diagnostic local de santé, puis de construire la nouvelle programmation avec une signature du nouveau CLS souhaitée en fin d'année 2025, avec la réalisation des actions de communication liées.



Ce nouveau CLS se construit sur un socle thématique commun à toute la région Grand Est, sa déclinaison se base ensuite sur les besoins réels du territoire, des habitants et des acteurs. L'axe consacré à la santé mentale s'articulera avec la mise en oeuvre du PTS (Projet territorial de santé mentale) sur le territoire de la Haute-Marne.



Patrice VOIRIN, élu référent de la thématique au sein du Syndicat mixte du Pays de Chaumont, s'est pleinement investi dans l'évaluation du précédent CLS et dans les travaux de construction du nouveau contrat, comme lors des ateliers de travail de novembre 2024.



Le fonds LEADER

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un **programme de financement européen**. Il soutient la mise en œuvre de **projets territorialisés, intégrés et innovants, adaptés aux besoins des territoires ruraux**. Le programme se traduit par une stratégie définie localement par un ensemble de partenaires publics et privés. Les projets mis en œuvre dans le cadre de la démarche sont financés par les crédits du **Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)**.



Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales

La Région
Grand Est

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont porte le **Groupe d'Action Local (GAL)**, composé de **membres issus du secteur public** (élus) et du **secteur privé** (représentants d'associations, de chambres consulaires, entreprises, etc.). Le GAL **accompagne les porteurs de projets** dans la construction, le suivi et le financement de **projets innovants pour le territoire du Pays de Chaumont**.

Deux **programmations** se sont chevauchées en 2024 : la **programmation 2014-2022**, en cours de finalisation des dossiers et paiements ; et la **programmation 2023-2027**, en cours de lancement.

LA PROGRAMMATION 2014-2022

Lancée en 2014, cette programmation comprend **5 fiches actions** :

- Innover pour créer des activités et des services (25 projets)
- Développer une démarche de marketing territorial (11 projets)
- Développer et qualifier l'offre touristique et de loisirs (13 projets)
- Valoriser le patrimoine local par sa mise en mouvement (18 projets)
- Développer des actions de coopération avec d'autres territoires (7 projets).

Elle comprend également une 6ème fiche action, intitulée « **Animation et fonctionnement du GAL** », qui participe au financement à 80% du 1,5 ETP et des frais liés au fonctionnement du GAL (déplacements, outils de communication, investissement matériels...) (9 projets).

Après ré-abondement, l'enveloppe de la programmation a été de 1 876 263€ pour 71 projets financés et 11 projets annulés.

En 2024, les demandes d'aides de porteurs de projets ont pu être déposées jusqu'en septembre 2023 avant une année 2024 de clôture des dépenses (30 juin 2024) et demandes de paiement (30 novembre 2024).

Exemples de projets soutenus sur cette programmation :



Les loges de Morvaux à Romain-sur-Meuse
porté par Nicolas MICHEL et sa compagne
Installation d'hébergements insolites sur l'exploitation
Subvention LEADER: 62000€



L'EHPAD du Mail à Châteauvillain et l'EHPAD Saint Martin à Arc en Barrois

Une approche de soin innovante: La thérapie du voyage
Subvention LEADER: 15684 € à chaque EHPAD

LES ACTIONS 2024

La clôture de LEADER 2014-2022 a porté sur les derniers paiements et multiples démarches de fin de gestion du dispositif, mais aussi l'organisation de plusieurs "visites sur place" en février, des visites de contrôle de la bonne réalisation des projets soutenus : Gîte touristique l'Atelier, La Belle Balade à Châteauvillain, Les lodges de Morvaux, la Maison de santé pluriprofessionnelle de Froncles, le Planétarium mobile, la zones d'attractivité économique de l'Agglomération de Chaumont.

Cette période a nécessité une forte mobilisation de l'équipe dans un contexte particulier, avec le départ de l'animatrice, Elodie Juillet, au printemps 2024. La procédure de recrutement a été lancée dès cette période avec plusieurs entretiens réalisés sans succès, jusqu'au recrutement en fin d'année d'une nouvelle animatrice, Estelle Dauphin (arrivée au 1er janvier 2025).

LA PROGRAMMATION 2023-2027

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont a souhaité continuer à porter le dispositif LEADER pour la nouvelle programmation 2023-2027, celui-ci étant un véritable atout pour le développement des zones rurales. La candidature a été réalisée en 2022 et validée au printemps 2023. Le GAL est devenu opérationnel dès le 31 août 2023.

La nouvelle programmation du GAL du Pays de Chaumont a été élaborée suite au retour d'expériences de la précédente programmation et lors de deux ateliers de travail thématiques avec des acteurs locaux. Une stratégie a été définie : « *Le Pays de Chaumont : un territoire de transition écologique, économique et sociale, au service de la population, de ses visiteurs et de son environnement* ». Et déclinée en 5 fiches actions :

- Contribuer au bien-vivre par l'animation du territoire,
- Renforcer l'offre de services et l'émergence de nouvelles activités,
- Permettre le développement d'une offre d'hébergements inclusifs et responsables,
- Faire de la transition écologique un outil de valorisation et de développement,
- Développer une logique de coopération avec d'autres territoires,
- Et une 6ème fiche action, intitulée « Animation et fonctionnement du GAL ». Pour cette nouvelle programmation, l'enveloppe attribuée a été de 1 084 599 € pour 5 ans.

Pour cette programmation, les GAL instruiront les dossiers de demande d'aide et de demande de paiement via le logiciel de gestion en ligne EURO-PAC. Le GAL est accompagné par l'autorité de gestion (Région Grand Est) notamment en matière de formations à l'outil EURO-PAC.

Le comité de programmation LEADER a été renouvelé pour cette nouvelle programmation, avec 10 représentants privés et 10 représentants publics.

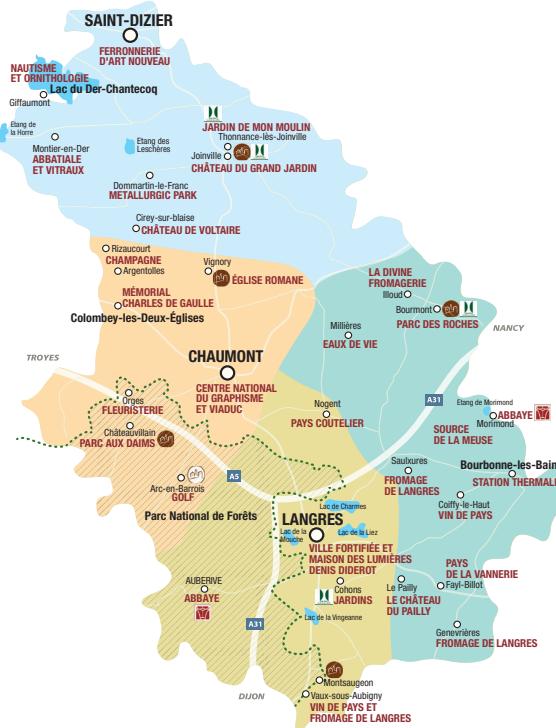


En 2024, l'équipe a débuté l'accueil et les échanges avec les premiers porteurs de projets et l'instruction administrative des premiers dossiers.

Enfin, une communication dédiée a été mise en place, avec notamment une nouvelle brochure de présentation LEADER 23-27, sa distribution et le relais par la presse et la radio.

La marque Petites Cités de Caractère®

Depuis 2010, le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont travaille à faire vivre et à développer la marque Petites Cités de Caractère® sur son territoire, qui valorise le patrimoine de petites communes partout en France. Très vite, le Pays de Chaumont a souhaité s'inscrire dans cette démarche pour mettre en avant le patrimoine du centre de la Haute-Marne, ses savoir-faire, ses artisans et sa population.



Trois communes ont répondu aux critères permettant la labellisation :

- **Châteauvillain**, Communauté de communes des Trois Forêts,
- **Vignory**, Communauté d'Agglomération de Chaumont
- **Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon**, Communauté de communes Meuse-Rognon.

Depuis, elles participent, au regard de leurs engagements avec le label, à l'animation de leur territoire, à la restauration et à la mise en valeur de leur patrimoine et à la mise en action de leur(s) cité(s).

LES ACTIONS réalisées en 2024

En 2024, les Petites Cités de Caractère® du Pays de Chaumont ont été mises à l'honneur sur les outils de communication du Syndicat Mixte, avec la création d'une page dédiée sur le site internet de la structure (<https://pays-chaumont.com/79-2/petites-cites-de-caractere/>).

Ou encore la publication de 48 posts à leur sujet sur Facebook et LinkedIn, dont notamment un post dédié à la présentation de chacune des Petites Cités : photographies du village, présentation et mise en avant de son patrimoine, etc.

Les réseaux sociaux ont été le support pour relayer l'ensemble de l'actualité des Petites Cités de Caractère® du territoire :

- **Les actualités du réseau national et de sa branche dédiée au Grand Est** (édition de brochures et de cartes pour 2024, organisation des Dimanches de Caractère à Bourmont et Châteauvillain) ;

- **Les évènements nationaux et européens** auxquels ont participé les PCC : les Journées européennes des métiers d'art les 6 et 7 avril 2024 (Châteauvillain), Rendez-vous aux jardins le 1er juin 2024 (Bourmont et Châteauvillain) ou encore les Journées Européennes du Patrimoine les 21 et 22 septembre 2024 (Châteauvillain et Vignory) ;

- Mais surtout **les évènements et animations locales** en lien avec le patrimoine, l'histoire, la culture ou l'alimentation de proximité : chantier citoyen, marché de producteurs locaux, visite touristique, marché de Noël, course sportive au sein du patrimoine, etc.



LES ATELIERS "Révélations"



L'année 2024 a surtout été consacrée à l'organisation de **la nouvelle animation, à destination des habitants des Petites Cités de Caractère®**, portée par le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont : **les ateliers «Révélations»**.

Créés par l'architecte-paysagiste Franck Buffeteau pour les Petites Cités de Caractère®, ces ateliers visent à **faire échanger et travailler les habitants des Petites Cités sur ces dernières, leur histoire, leur patrimoine mais surtout leur perception** de leur Cité afin d'en écrire un récit commun et de définir des actions concrètes à mettre en place pour les valoriser.

3 ateliers ont été menés dans chacune des communes :

- Châteauvillain, les 18, 20 et 23 avril 2024
- Bourmont, les 16 et 18 septembre et le 25 octobre 2024
- Vignory, les 11 et 13 septembre et le 23 octobre 2024

Un plan de communication a été mis spécifiquement en place, avec la création de visuels dédiés pour chaque Petite Cité, la réalisation de plusieurs posts d'informations sur les réseaux sociaux (annonce des ateliers, rappel J-15, rappel J-7) et le relais auprès de la presse locale.

Ces ateliers ont été un franc succès, avec **une forte présence des habitants et des échanges enrichissants**. Une réunion de restitution a été organisée dans chacune des Petites Cités en janvier 2025.



Enfin, le Pays a continué la diffusion de **la brochure « Restaurer le bâti ancien en Haute-Marne, l'exemple des Petites Cités de Caractère® »**, réalisée en 2023 et a également été présent aux différents comités de pilotage de l'opération «Façades» (aide pour la réfection des façades des bâtis anciens dans les Petites Cités de Caractère® du Pays de Chaumont).

Le label Bistrot de Pays®

Créé en 1993, le label français Bistrot de Pays® fonde sa mission sur des valeurs d'entraide et de solidarité au profit des bistrotiers -cafés, restaurants, commerces multiservices- dans les territoires ruraux.

Son objectif est de valoriser l'esprit du lieu que porte chaque bistrot, de participer à sa sauvegarde et à sa transmission.

Aujourd'hui, ce sont plus de 130 bistrots qui sont soutenus en France, porteurs de tradition et d'avenir, acteurs engagés au service du lien social, répartis sur 8 régions et 34 départements.



Le Bistrot de Pays® a pour but, à travers un réseau local d'animation, de contribuer à la conservation et à l'animation du tissu économique et social en milieu rural par le maintien, ou la récréation, du café de village multiservices de proximité.

Conscient que ce label est un formidable gisement d'énergie individuelle et collective, le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont a souhaité dès 2009 porter l'animation du réseau Bistrot de Pays® sur le territoire du Pays de Chaumont.

En 2024, 2 bistrots sont labellisés sur le territoire du Pays de Chaumont :



Le Cantarel à Andelot

Tenu par Françoise et son frère Olivier depuis 1985, natifs du village, l'établissement situé sur la place principale d'Andelot-Blancheville propose une cuisine traditionnelle à base de produits régionaux : omelette aux girolles, truite à l'oseille ou soufflé glacé à la mirabelle. Aux beaux jours, l'équipe de l'établissement attend les clients pour les servir sur la terrasse calme et ombragée.



L'Europe à Bricon

Aurore et Stéphane sont des enfants de la région. Ces cuisiniers de formation retroussent leurs manches pour faire vivre leur Bistrot de Pays® L'Europe, un bar-restaurant situé à la sortie de leur village. Ils déclinent de savoureuses recettes du terroir et accueillent des karaokés, concours de belotes et des événements privés.

LES ACTIONS réalisées en 2024

L'année 2024 a débuté avec la conclusion de l'animation mise en place en 2023, « Curiosités en Pays de Chaumont », des sessions de spectacles autour du thème du bistrot, en partenariat avec le Nouveau Relax. En mars, les participants ont pu découvrir le dernier rendez-vous, le spectacle musical « Les femmes, ça fait PD ? » de la Compagnie Unicode, à Andelot, Bricon et Esnouveaux.



Avec insolence et lucidité, le duo a balayé l'histoire de la chanson française et interrogé l'influence de la musique sur nos constructions identitaires. Les 3 sessions ont affiché complet et ont été de beaux succès !



L'ANIMATION 2024 : Bistrot en fête

En 2024, le Pays de Chaumont a souhaité ouvrir le bistrot vers les habitants de son village, de nouveaux usagers et des non-habitués en proposant une animation festive en extérieur.

Cela s'est concrétisé par l'évènement «**Bistrots en fête**» : une soirée d'animations, avec un concert de chansons françaises assuré par le Camion à Chansons, un marché de producteurs et artisans locaux, la mise à disposition de jeux de bois et animations, et un repas assuré par les bistrotiers. L'évènement a affiché complet à chacune des dates, malgré une météo parfois capricieuse.



EXTENSION du réseau

Le Pays de Chaumont a poursuivi son travail d'extension du réseau Bistrot de Pays® en 2024. Après un recensement des établissements et de leur état d'activités en 2023, l'animatrice et l'élu référent M. Billiard sont partis à la rencontre des établissements en février 2024 pour leur présenter le label et la force du réseau, les modalités de candidature et les points attendus.

Un établissement a candidaté en 2024 au label Bistrot de Pays : **Inattendues à Vouécourt**.

Delphine et Cindy, les gérantes, ont présenté leur projet au Syndicat, soutenu par leur mairie et éligible au label. Après cette rencontre, elles ont déposé une candidature et ont fait l'objet d'un test d'éligibilité, validé (commune rurale de – de 2000 habitants, bistrot ouvert à l'année, l'un des derniers commerces du village, licence IV, etc.).

A l'issue d'un audit blanc réalisé et d'ajustements pour répondre au mieux aux attentes du label, elles ont reçu une visite mystère d'un cabinet spécialisé : la dernière étape pour confirmer la correspondance de leur projet avec les attendus de la labellisation Bistrot de Pays. Celle-ci a été un succès et la labellisation obtenue : inauguration en mars 2025 !

LA COMMUNICATION

Les Bistrot de Pays® ont été mis en avant dans la communication : réalisation de posts de présentation sur les réseaux sociaux, mise en avant de leurs actualités et évènements via **27 posts dédiés** au fil de l'année et la création d'une **page du site internet** : <https://pays-chaumont.com/79-2/bistrot-de-pays/>.

Le Syndicat a aussi été un relais de l'actualité du réseau et a poursuivi sa promotion, notamment avec la sortie du nouveau guide national 2025-2026 en fin d'année.



L'art de vivre dans les Bistrots et cafés de France est désormais classé au patrimoine culturel immatériel français !

Communication

En 2024, la communication du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont s'est accélérée pour mettre en valeur ses différentes missions et les actions mises en place au fil de l'année.

Une stratégie de communication a été élaborée pour faire connaître le Syndicat et son rôle pour le territoire du Pays de Chaumont, tant auprès du grand public que des partenaires.

Cela s'est concrétisé avec la **relance des réseaux sociaux du Pays de Chaumont**, Facebook et LinkedIn, dès janvier 2024. Leurs communautés et leur utilisation augmentent de mois en mois, avec un référencement amélioré (notamment sur Google) et des outils accessibles à tous.



f <https://www.facebook.com/SyndicatMixteduPaysdeChaumont>

in <https://www.linkedin.com/in/paysdechaumont/>

La communication a été mise au service des besoins de recrutement du Syndicat, avec le relais des offres de postes sur ses réseaux sociaux et son site internet ; et sa représentation lors des 2 jours du 1er Job Dating de l'Emploi public à Chaumont.



ON RECRUTE
Animateur(trice) LEADER
Dès que possible
Chaumont (52000)

Pilotage et animation du programme LEADER 2023-2027
Animation du réseau Petites Cités de Caractère

Envoyez votre CV à :
brenda.grangier@pays-chaumont.com
Renseignement au 03 25 35 36 94 ou 07 86 02 66 52



ON RECRUTE
Coordinateur(trice) du Contrat Local de Santé
Le 1er mars 2025
Chaumont (52000)

CDI - 19,5h par semaine
Coordonner la mise en œuvre du Contrat Local de Santé 2ème génération

Envoyez votre CV + lettre de motivation à :
brenda.grangier@pays-chaumont.com
Renseignements au 03.25.35.36.94



ON RECRUTE
Chargé.e de mission développement territorial
Dès que possible
Chaumont (52000)

Contribuer à la mise en œuvre du SCOT
Assurer l'observation territoriale et le suivi des documents d'urbanisme locaux compatibles avec le SCOT
Coordination du Contrat Local de Santé

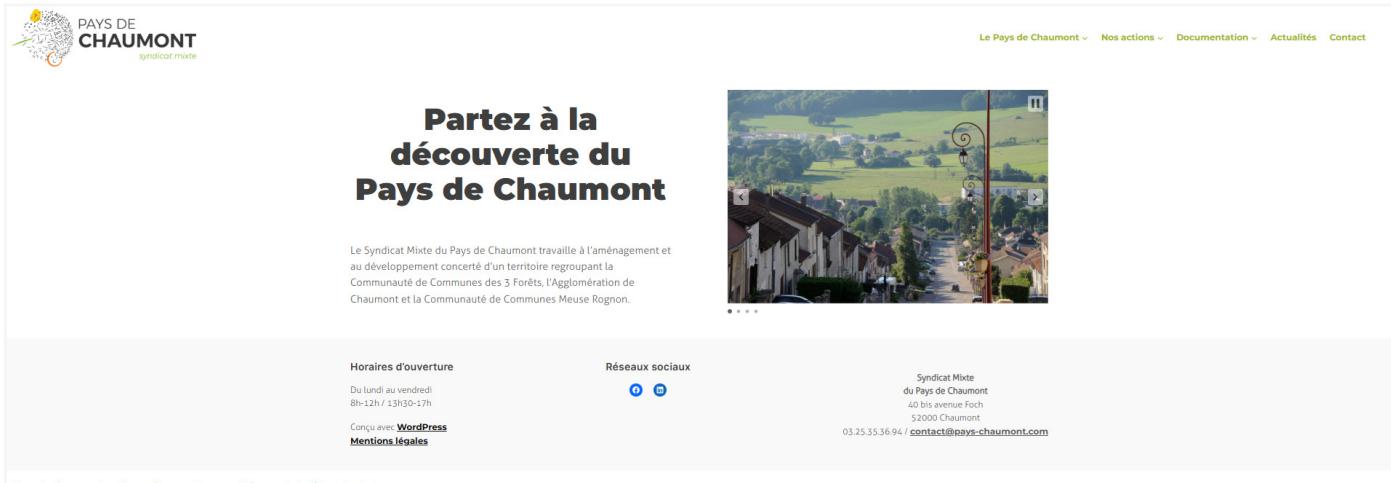
Envoyez votre CV à :
brenda.grangier@pays-chaumont.com
Renseignement au 03 25 35 36 94 ou 07 86 02 66 52

UN NOUVEAU SITE internet

Le Pays de Chaumont s'est doté en 2024 d'un nouveau site internet disponible à l'adresse :

<https://pays-chaumont.com/>

Le site a été intégralement réalisé en interne par les services du Pays de Chaumont, qui mettent à jour régulièrement ses contenus.



PAYS DE CHAUMONT syndicat mixte

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont travaille à l'aménagement et au développement concerté d'un territoire regroupant la Communauté de Communes des 3 Forêts, l'Agglomération de Chaumont et la Communauté de Communes Meuse Rognon.

Partez à la découverte du Pays de Chaumont

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont travaille à l'aménagement et au développement concerté d'un territoire regroupant la Communauté de Communes des 3 Forêts, l'Agglomération de Chaumont et la Communauté de Communes Meuse Rognon.

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi:
8h-12h / 13h30-17h

Conçu avec [WordPress](#)
[Mentions légales](#)

Réseaux sociaux

Syndicat Mixte
40 bis avenue Foch
52000 Chaumont
03.25.35.36.94 / contact@pays-chaumont.com

En complément, plusieurs communiqués de presse, adressés à la presse locale, ont été réalisés par le Syndicat pour faire connaître son actualité : un comité de pilotage, une commission, une animation Bistrot de Pays®, etc. Ils sont au nombre de 8 en 2024.



Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont s'est aussi doté de nouveaux outils de communication, tels une oriflamme aux couleurs du Pays et des kakémonos, au nombre de 6, qui sont déclinés selon les missions du Syndicat.

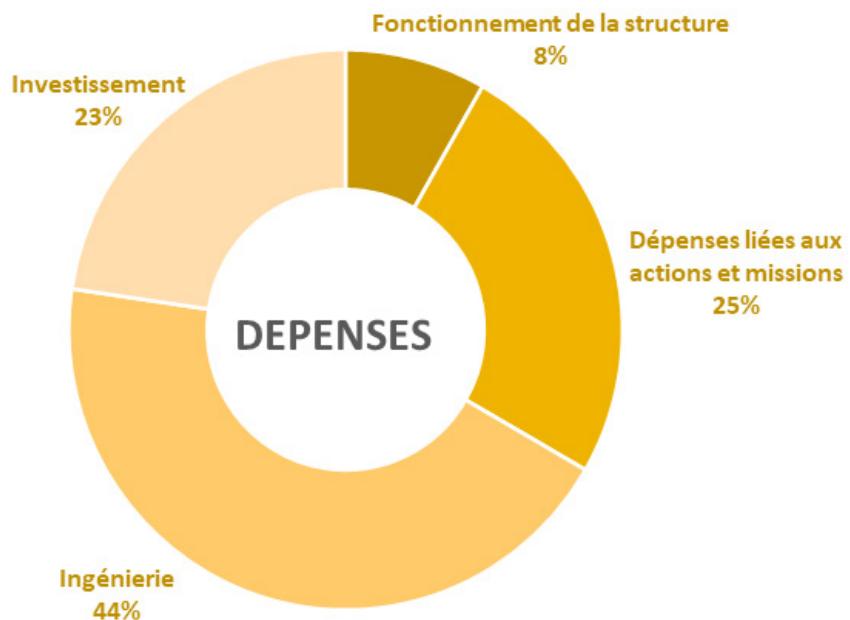


Plusieurs projets d'impression se sont échelonnés au fil de l'année : la réédition de la lettre n°2 du CLS en février, la réalisation de la brochure de la programmation LEADER 2023-2027 au printemps et la réalisation du rapport d'activités 2023 du Syndicat.

Budget 2024

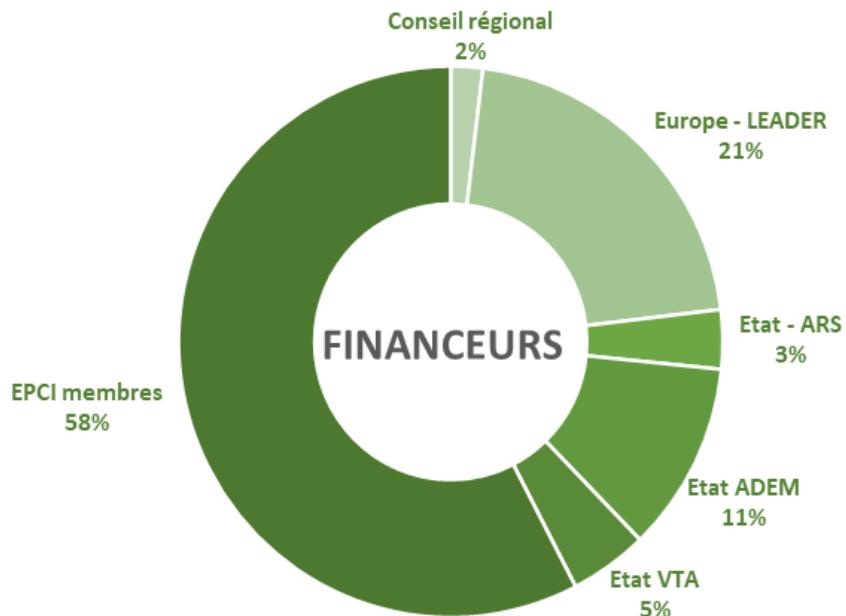
Les DEPENSES

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont a engagé 426 408,28 € de dépenses de fonctionnement en 2024. A noter que 15 % de ces dépenses sont des dotations aux amortissements. Les dépenses d'investissement 2024 représentent 124 922,88 €, dont 98% d'opérations de reprises de subventions.



Les RECETTES

En 2024, les recettes de fonctionnement du Syndicat sont de 561 144,02 € et les recettes d'investissement de 77 414,59 €.

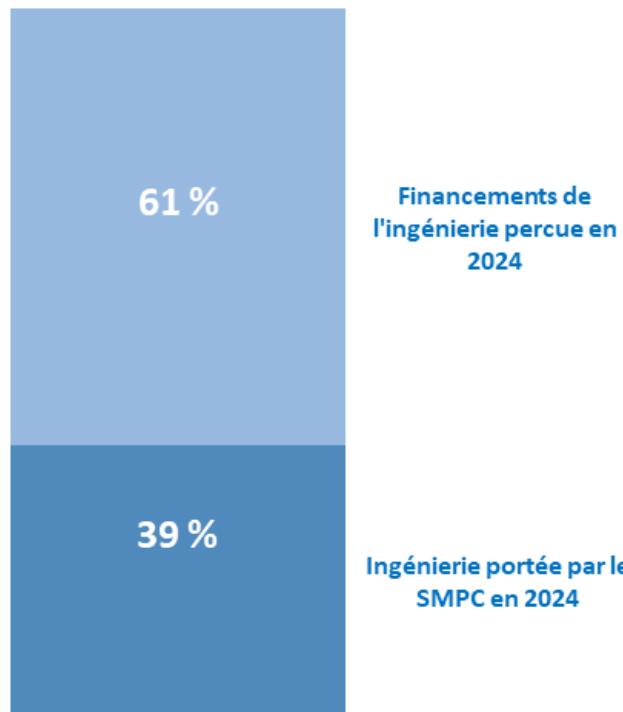


ZOOM sur l'ingénierie

Le Syndicat mixte du Pays de Chaumont est une structure de projet et d'animation. L'ingénierie est donc au cœur de la démarche.

Le SMPC s'applique à optimiser au maximum le financement des postes. En 2024, l'ingénierie a été subventionnée à hauteur de 61%. A noter que certaines subventions sont perçues sur l'exercice budgétaire suivant.

FINANCEMENT DE L'INGENIERIE





PAYS DE **CHAUMONT**

syndicat mixte

Syndicat Mixte du Pays de Chaumont

40 bis avenue Foch
52000 Chaumont

03 25 35 36 94 - contact@pays-chaumont.com

pays-chaumont.com



Syndicat Mixte du Pays de Chaumont

Direction de publication : **Stéphane MARTINELLI**

Rédaction, conception graphique et mise en page : **Syndicat Mixte du Pays de Chaumont**

Imprimeur : **Pépé STUDIO**

Crédits photographiques : **Syndicat Mixte du Pays de Chaumont**

Octobre 2025